

Le CESE salue la création du Comité stratégique du Tourisme des Outre-mer



DÉCLARATIONS

PUBLIÉE LE 31/01/2022

Secteur particulièrement touché par la pandémie, notamment en Outre-mer, le tourisme français tente de se relancer par plusieurs mesures. L'installation ce jour du Comité stratégique du Tourisme des Outre-mer (CSTOM), préconisé par le CESE dès 2018, est une nouvelle étape.

Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer et Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, installent ce jour le Comité stratégique du tourisme Outre-mer (CSTOM), visant à promouvoir un tourisme durable et résilient dans les Outre-mer en réunissant les représentants de l'Etat, des territoires et les acteurs du monde économique. Ils présenteront le cadre d'action de l'Etat en soutien aux acteurs du tourisme, avec notamment le plan Destination France qui se base sur 4 axes d'intervention : Conquérir et reconquérir les talents ; Renforcer la résilience du secteur et des acteurs du tourisme ; Valoriser et développer les atouts de la destination France ; Répondre aux enjeux de transformation du secteur.

Ce plan de reconquête et de transformation du tourisme vise à faire de la France la première destination touristique mondiale durable d'ici 2030.

Ce comité émane directement d'une préconisation du CESE, qui, dans son avis de 2018 "[Promouvoir le tourisme durable dans les Outre-mer](#)" rapporté par [Inès Bouchaut-Choisy \(Groupe Outre-mer\)](#), recommandait l'organisation d'une réunion interministérielle pour fixer les priorités d'élaboration des plans tourisme durable Outre-mer débouchant sur la signature des contrats d'objectifs entre l'État et les collectivités ultramarines, dans le respect des compétences de chaque territoire. Dans cet avis, le CESE préconisait ainsi de réformer le modèle ultramarin par une volonté politique forte, une large participation des actrices et acteurs concernés et une dynamique collective.

" L'impulsion nécessite un engagement fort de l'État au niveau interministériel (pilote par le Premier ministre avec les ministres de l'Europe et des affaires étrangères, de la Transition écologique et solidaire, de l'Économie, des Outre-mer...). Cette étape permettrait de définir les objectifs et d'élaborer des contrats d'objectifs entre l'État et chaque collectivité dans le respect de leurs compétences.

A l'échelle locale, ce travail interministériel pourrait se poursuivre au sein des Forums stratégiques du tourisme durable : avec la participation des élus, des préfets et en associant surtout les professionnels du tourisme, les chambres consulaires et des citoyens pour co-construire les stratégies et plans du tourisme durable."

[Pour en savoir plus](#)

Outre les conséquences de la pandémie, le tourisme en Outre-mer voit aussi ses cartes rebattues par de nouvelles concurrences, l'exploitation insuffisante des flux régionaux, le vieillissement des structures... L'enjeu est celui du développement d'un tourisme durable, c'est-à-dire supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

Le Fonds Tourisme Durable, initialement doté de 50 millions d'euros, vient d'être réabondé de 70 millions d'euros pour les deux années 2022-2023 et va dans ce sens d'un tourisme plus durable.

Au-delà du tourisme, le plan de relance en Outre-mer lancé il y a un an, fait l'objet d'un nouvel avis de la [Délégation aux Outre-mer](#) présidée par [Eric Leung Sam Fong](#). Il sera présenté par [Inès Bouchaut-Choisy \(Groupe Outre-mer\)](#) et [Olivier Mugnier \(groupe de la Coopération\)](#) à la séance plénière du **mercredi 9 février à 14h30**.

[Suivez la séance plénière le 9 février à 14h30](#)